

TROMPES DE FRANCE



Fédération Internationale des Trompes de France

43, Rue de la Bretonnerie - 450000 ORLEANS - Tél. 02 38 77 08 56 – Fax 02 38 62 90 27 mail :
secretariat.fitf@wanadoo.fr – www.fitf.org

Elections des délégués régionaux et départementaux Réforme de la régionalisation de la FITF

Motivations du changement

Nos régions FITF d'aujourd'hui, dans leurs découpages géographiques ne sont pas représentatives auprès des Conseils Généraux et Régionaux. Ces institutionnels administratifs sont nos premiers interlocuteurs lorsque nous voulons organiser une manifestation d'importance. Nous sommes confrontés à un problème d'identité régionale qui ne correspond pas au contour géographique de la région sollicitée.

Cette situation et les demandes de la nouvelle équipe en place nous ont incités à remettre à plat nos structures et à apporter ainsi les bonnes réponses à nos adhérents ... et futurs adhérents.

Le nouveau visage de notre Fédération est directement lié à l'efficacité des équipes en place tant dans les départements que dans les régions. Le Conseil d'Administration régulièrement informé par les « pilotes » de ces structures sera ainsi d'avantage à votre écoute et réciproquement.

La nouvelle régionalisation

Le Conseil d'Administration doit valider la proposition de la commission interrégionale d'une nouvelle organisation des régions. L'objectif est de créer des structures plus proches du sonneur et plus efficaces sur le terrain.

Délégations Départementales

Un Délégué Départemental est élu pour 3 ans par les sonneurs de chaque département.

Délégations Régionales

Un Délégué Régional est élu pour 3 ans dans chacune des 22 régions administratives françaises. Il sera le président d'une association régionale loi 1901, « parente » de la FITF.

Pays voisins

Le Benelux, l'Allemagne, la Suisse et les autres pays sont considérés, comme des régions FITF avec leur Délégué Régional respectif.

Administrateurs de « Régions FITF »

La représentation des sonneurs au Conseil d'Administration sera assurée par des administrateurs de « Régions FITF », chacune étant constituée d'un regroupement (à définir) de plusieurs régions administratives. Ce sont les nouveaux Délégués Régionaux et départementaux élus qui participeront à la définition des « régions FITF » puis éliront leur « Administrateur de régions FITF », parmi les délégués régionaux élus.

Déroulement des élections

Les élections régionales vont être menées en 4 étapes :

1. Collecte des candidatures.
2. Envoi par la poste des bulletins de vote.
3. Collecte et dépouillement des votes.
4. Diffusion des résultats.

Récapitulatif du calendrier

5 novembre : Réception du Point du Jour par les tous les cotisants FITF depuis 2005.

15 décembre : Date limite d'expédition des candidatures à la FITF

3 janvier : Envoi par la FITF, des bulletins de vote à tous les adhérents 2009.

31 janvier : Date limite d'expédition des bulletins de vote à la FITF.

10 février : Communication des résultats sur le site de la FITF.

A partir du **11 février**, discussions entre les candidats administrateurs et les Délégués Régionaux pour la détermination des administrateurs de régions. Elections par les délégués régionaux et départementaux.